

# LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE

Initialement prévue en déploiement auprès des particuliers à partir du troisième trimestre 2017, la fibre optique commence à être proposée aux habitants de Sainte-Catherine.

Cependant nous vous rappelons les principes de ce déploiement.

L'opérateur déployeur Orange met en place le réseau de la Fibre optique à l'habitation (FttH) sur la commune. Ce déploiement est réalisé pour le compte de tous les fournisseurs d'accès à internet (FAI) proposant des offres Internet par la fibre optique (Bouygues Telecom, Free, Orange ou SFR).

Des études techniques menées par Orange déterminent la position du boîtier qu'il est nécessaire d'installer pour desservir les foyers. En effet, ce boîtier peut être installé sur:

- des poteaux téléphoniques ou électriques existant
- sous les trottoirs
- ou sur quelques façades de votre rue.

Dans ce dernier cas de figure, il est nécessaire d'installer un boîtier (environ 20cm x 20cm, similaire à ceux du réseau téléphonique), disposé sur votre façade (1 boîtier dessert une dizaine de foyers).

## **Vous pouvez avoir un rôle à jouer pour devenir éligible à la Fibre**

Le Sous-traitant d'Orange, la Sade, a ou va déposer dans votre boîte aux lettres une demande d'autorisation. La signature de celle-ci permettra de rendre éligible à la fibre non seulement votre logement et mais aussi celui de vos voisins. En cas de non signature de cette demande, le réseau fibre ne pourra pas être déployé jusqu'à votre maison.

## **Qui finance le déploiement des réseaux FttH sur la commune ?**

Les études et les travaux nécessaires au déploiement de la fibre dans la rue, jusqu'au boîtier sont intégralement pris en charge par l'opérateur déployeur, Orange.

## **La commercialisation des offres 100 % fibre optique :**

Dès que votre logement devient éligible à la fibre, vous pourrez contacter les fournisseurs d'accès à Internet proposant le Très Haut Débit par la fibre optique pour connaître leurs propositions.

Plusieurs logements de la commune sont d'ores et déjà éligibles à la fibre optique. Il vous est possible de consulter la carte de déploiement de la fibre :

**<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>**

Cette carte est l'outil d'informations vers lequel l'opérateur déployeur Orange nous demande d'orienter les habitants souhaitant disposer d'informations sur l'éligibilité de leur domicile.

***ATTENTION: Le calendrier de déploiement n'est maîtrisé que sous l'entière responsabilité de l'opérateur déployeur (Orange).***